

AOÛT 2011

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉFORME DE L'ÉCOLE DE COMMERCE

1. Une nouvelle formation

Dès la rentrée d'août 2011, une nouvelle filière de l'École de culture générale et de commerce (ECGC) est proposée aux élèves de 1^{re} année avec l'ouverture de l'option *économie et commerce, communication et information*.

Cette nouvelle voie s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'École de commerce, en conformité des textes réglementaires fédéraux, notamment la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle.

Son objectif est de proposer, outre un enseignement de culture générale de haut niveau, des cours spécifiques à l'option commerciale, associés à l'acquisition de pratiques professionnelles en première année déjà.

2. Une option exigeante

Ainsi regroupés dès le début de leur formation gymnasiale, les élèves suivent tant des cours à vocation de culture générale qu'un enseignement commercial.

Cette double exigence implique une dotation horaire élevée. Le choix de s'engager dans cette orientation suppose donc une motivation réelle et un intérêt marqué pour les disciplines propres à cette voie.

3. Les conditions d'admission

L'option *économie et commerce, communication et information* est partie intégrante de l'École de culture générale et de commerce, les conditions d'admission y sont donc identiques.

4. Le modèle du « 3 + 1 »

Les trois premières années se déroulent essentiellement en école; elles comprennent également des stages de courte durée et des semaines blocs destinées à de la pratique professionnelle.

La quatrième année est consacrée à un stage de longue durée dans une entreprise agréée.

Ce modèle permet de compléter des apports culturels et théoriques importants par une pratique professionnelle certifiée.

5. Les titres délivrés

Au terme des quatre années de formation, l'élève obtient, aux conditions fixées par le Département :

- la *Maturité professionnelle commerciale (MPC)* ;
- le *Certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé de commerce*.

Par ailleurs, le Certificat de culture générale, option *communication et information*, est délivré au terme de la 3^e année.

6. Pour plus d'informations

Les conseillères et conseillers en orientation scolaire et professionnelle restent à votre disposition pour toute question en lien avec cette réforme, de même que les directrices et directeurs des gymnases vaudois.